

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 20 mars 2026 à 19h30

Les Conseillers Municipaux élus le 15 mars 2026 se sont réunis pour l'élection du Maire, des Adjointes et du Représentant au Conseil Communautaire (ECLA).

M. Maurice Monnet, Maire, installe le nouveau Conseil. Tous les Conseillers sont présents : Anne Lambermont-Ford, Thomas Roussé, Natacha Colard, Pascal Putod, Elodie Clerc, Arnaud Bois, Pauline Dormoy, Florian Chalumeau, Catherine Puyfagès, Christophe Charlot, Victor Compagnon.

Mme Anne Lambermont-Ford est désignée comme secrétaire.

M. Monnet passe la présidence au Conseiller le plus âgé, M. Pascal Putod.

Deux Assesseurs sont choisis afin de former le bureau : Mme Natacha Colard et M. Victor Compagnon.

M. Pascal Putod donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2026. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mme Anne Lambermont-Ford est la seule candidate au poste de Maire. Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Mme Anne Lambermont-Ford est élue au premier tour à la majorité absolue par 10 voix et un bulletin blanc. Elle remercie les Conseillers de leur confiance et leur distribue la Charte de l'Elu Local.

Il est ensuite procédé à l'élection des Adjointes. Leur nombre est fixé à trois par les Conseillers. Le Maire rappelle qu'en vertu des nouvelles dispositions électorales, les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste est présentée :

- 1^{er} Adjoint : M. Thomas Roussé
- 2^{ème} Adjoint : Mme Natacha Colard
- 3^{ème} Adjoint : M. Pascal Putod

A l'issue du scrutin cette liste est adoptée à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à la désignation du Représentant de la Commune au Conseil Communautaire (ECLA). Mme Anne-Lambermont-Ford est désignée en qualité de Représentante et M. Thomas Roussé en qualité de Suppléant. En cas d'impossibilité de l'un et l'autre de participer à une réunion, le délégué remplaçant sera choisi dans l'ordre du tableau. Tous les Conseillers donnent leur accord.

La séance est levée à 19h55.

Le Maire : Anne Lambermont-Ford